



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 02 décembre 2014

DELIBERATION N° 2014/12/214 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU FCIE A LA SOCIETE PROOFTAG

L'an deux mille quatorze, le mardi 02 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 novembre 2014 .

Présents Titulaires : 41

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, , Danielle BEDOS à Michel WEILL, Alain CRIVELLA à Pierre-Antoine LEVI, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, José GONZALEZ à Gaël TABARLY, Paul GRAND à Paulette MULLER-DUPONT, Véronique MALY à Bernard PAILLARES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

Absents Excusés : 2

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François GARRIGUES

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La société PROOFTAG, créée en 2004, et située 1100 av de l'Europe à Montauban, est spécialisée dans la recherche & développement en sciences physiques et naturelles. Détentrice de la technologie des « codes à bulles », la société propose des solutions d'anti-contrefaçon sur-mesure dans plusieurs secteurs : horlogerie-joaillerie, cosmétiques ou vins haut de gamme, mais aussi de nombreuses institutions et administrations pour protéger les documents de plusieurs gouvernements. Elle compte à ce jour 30 salariés.

En partenariat avec la société E-LOGIK (société toulousaine spécialiste des solutions logistiques pour le e-commerce) et le LAASP (laboratoire public toulousain, spécialisé dans les sciences humaines et les usages), la société PROOFTAG a mis en oeuvre un programme de R&D collaboratif multipartenaires, portant sur le développement d'un colis intelligent, sécurisé, géolocalisable à la livraison et directement relié au consommateur par l'intermédiaire d'un smartphone : le programme E-SATPACK.

L'ambition de ce projet est de créer un label de confiance e-logistique, reconnu par le marché, comme facteur de confiance dans l'achat sur internet.

Le coût total de ce projet porté par la société PROOFTAG est de 715 058 € sur 24 mois dont 294 200 € à la charge de la société PROOFTAG, et pour lesquels 89 358 € sont retenus éligibles :

Equipements de R&D et sous-traitance :	65 798 €
Autres dépenses de R&D (salaires, frais généraux) :	23 560 €

L'entreprise table ainsi à l'horizon 2018, sur des volumes d'expédition de plus de 2 millions de colis par an et la création d'une dizaine d'emplois.

Dans le cadre de son projet de R&D et afin de réaliser ce programme, la société PROOFTAG a sollicité les collectivités dans le cadre d'un accompagnement financier.

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 60% de l'investissement éligible, le montant d'aide maximum sur l'aide aux dépenses de recherche, au développement et à l'innovation des PME de moins de 50 salariés est plafonné à 53 615 €.

Aussi, compte tenu que le Grand Montauban et le Conseil Général ont pour habitude d'intervenir à parité sur les projets pour lesquels ils ont été tous deux sollicités, il a été prévu :

Aide du Grand Montauban :	26 807 €
Aide du Conseil Général :	26 807 €
Aide de la Région :	117 411€

Si le plan de financement est accepté par l'ensemble des collectivités, l'entreprise percevra une subvention totale de 171 025 €, soit 58,1 % du coût total des dépenses liées au projet E-SATPACK .

Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 19 novembre 2014,

Au vu de ces éléments, je vous propose :

- ↳ d'accorder une aide à la SAS PROOFTAG d'un montant de 26 807 € dans le cadre de son projet immobilier,
- ↳ d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la SAS PROOFTAG telle qu'annexée à la présente,
- ↳ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide,

- ↳ d'accorder une aide à la SAS PROOFTAG d'un montant de 26 807 € dans le cadre de son projet immobilier,
- ↳ d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la SAS PROOFTAG telle qu'annexée à la présente,
- ↳ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 DEC. 2014

De sa publication le :

04 DEC. 2014

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 03 décembre 2014

La Présidente,
Brigitte BAREGES